CARTOGRAPHIE DES ZONES DE PÊCHE DU DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

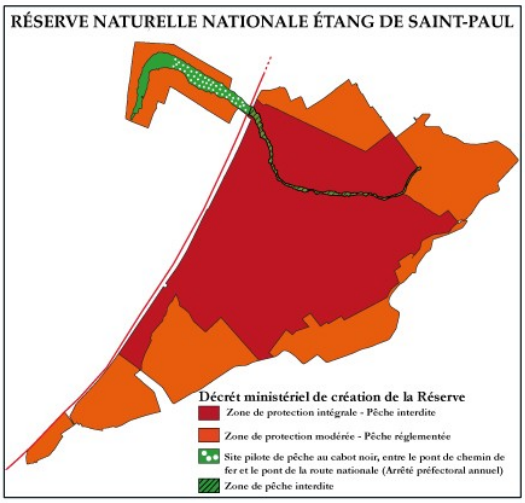

LÉGENDE

Espaces naturels protégés: Parc National et Réserve Naturelle Nationale

CATÉGORIES ET ZONES DE PÊCHE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

- Cours d'eau de 1ère catégorie
- Cours d'eau et étangs de 2ème catégorie
- Parcours de pêche avec gratiation
- Pêche interdite

★ **LIMITES ENTRE 1ÈRE ET 2ÈME CATÉGORIE**

Rivière Langevin :
Barrage EDF

Rivière des Remparts :
Confluence Rivière des Remparts et Bras Caron (station OLE)

Rivière Saint-Etienne :
Confluence Bras Rouge, Bras de Saint-Paul et Bras de Benjoin
Confluence Bras des Roches Noires et Bras de Sainte-Suzanne

Rivière des Galets :
Confluence Rivière des Galets et Bras d'Oussy

Rivière des Roches :
Bassin La Paix

Rivière du Mât :
Pont de l'Escalier (Bras de Caverne, Bras Piton et Bras des Lianes sont en 1ère catégorie)
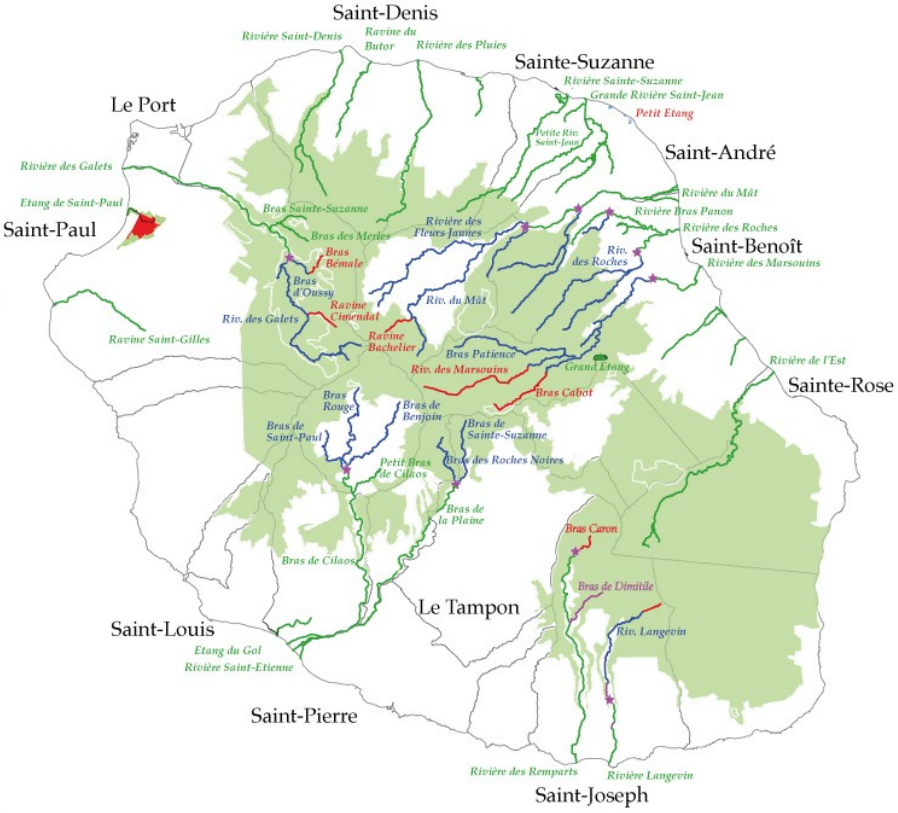
Rivière des Marsouins :
Lieu-dit La Pierre Taillée à Béthléem